RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 47/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept août, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR BAS ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 août 2020

Présents : M BONNEAU François, M LLUGANY Julien, M CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, Mme OLIBO Marie-Hélène, M BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M DECROCK Frédéric , M DELANNE Claude, M FILELLA Davis, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M PENEL Franck, M ROGE Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRE Patricia

Excusés : M CAMALY Julien, Mme SOUBIELLE Eva donne pouvoir à M DELANNE Claude, M M'ZOURI Adel donne pouvoir à M BONNEAU François, M COSTA Claude, Mme PIC Odile donne pouvoir à Mme Patricia SENEGA DUPRE

Secrétaire de séance : Mme CULAT Danielle

Objet : Adhésion à la charte régionale « Objectif Zéro Phyto »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte régionale « Objectif zéro phyto », proposée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Occitanie

Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...)

En Occitanie, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans nos collectivités

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux

L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'actions vers le zéro pesticide, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE de s'engager en faveur de la réduction des pesticides,

ADOPTE le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la collectivité à la charte régionale «Objectif zéro phyto».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication 28 août 2020